Versement
1714 W 1 - 19

Identification :

Intitulé/ Analyse : Suivi social des familles en difficulté

Dates extrêmes : 1993 - 2016

Importance matérielle : 0.9 ml

Contexte

Services producteurs : Conseil général, Direction départementale des actions médico-sociales (DIDAMS), direction des politiques territorialisées, circonscription d'action médico-sociale, Troyes Urbain I. Conseil général \ DIDAMS \ Circonscription médico-sociale ville de Troyes.

N° d'entrée du versement : 58143

Date d'entrée du versement : 24/01/2017

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : 2113
Fin communicabilité : 2117

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : octobre 2019

Présentation

Présentation du service producteur

Histoire administrative (du service)

Depuis la première décentralisation (1983), le Département s'est vu confier de nombreuses compétences en matière d'aide sociale.

Les actions sociales et les actions de santé sont des missions dévolues à la Direction Départementale des Actions Médico-Sociales (DIDAMS).

La direction des politiques territorialisées organise, gère et anime 8 circonscriptions d'actions médico-sociales.

Ces unités territoriales de base sont de véritables services de proximité répartis sur l'ensemble du département (64 points d'accueil), mettant en œuvre localement les missions départementales (protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, insertion, social, santé, personnes handicapées, personnes âgées).

Chaque circonscription regroupe une équipe de professionnels qualifiés : secrétaires, assistantes sociales, puéricultrices, éducateurs, psychologues, animatrices locales, médecins, sages-femmes, auxiliaires de puériculture.

La circonscription d'action médico-sociale de Troyes correspond à l'ancienne circonscription de Troyes Urbain I.

Carte des circonscriptions médico-sociales de Troyes, avant 2008 (tirée du site internet du Conseil départemental de l'Aube)

Avec la réorganisation territoriale de 2008, la circonscription d'action médico-sociale devient la circonscription Troyes Ville..

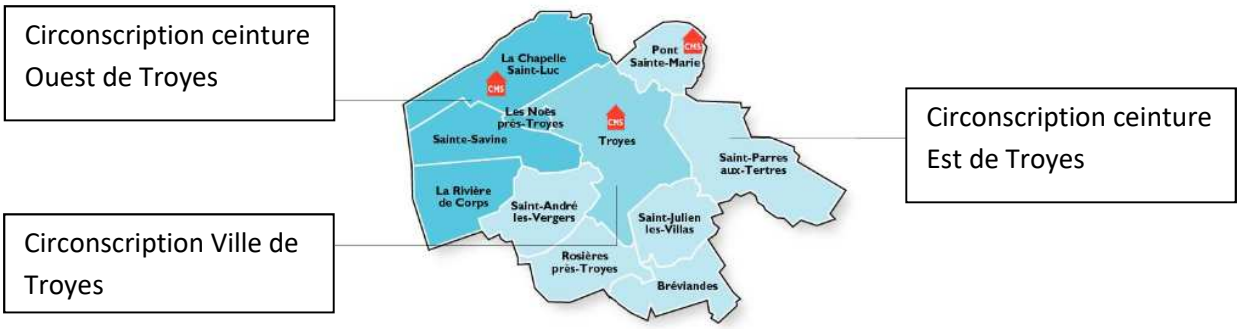

Carte des circonscriptions, après 2008 (extraite du site internet du Conseil départemental de l'Aube).

Présentation du contenu du versement

Intérêt du versement

Ce versement est constitué de fiches familiales récapitulatives d'actions et de dossiers de suivi des familles retraçant les différents événements au sein d'une même famille.

Tris et éliminations pratiqués

Les fiches familiales récapitulatives d'actions sont conservées intégralement aux Archives départementales.

Pour les dossiers familiaux d'interventions, les règles d'échantillonnage établies sont différentes selon la date de clôture des dossiers ; l'échantillon a été effectué par le service versant:

- avant 2004, les dossiers sont échantillonnés : seules les années se terminant par 0 et 5 sont conservées aux Archives départementales ;

- à partir de 2004, l'échantillon est basé sur des secteurs géographiques précis. En l'occurrence, dans la circonscription de la ville de Troyes, ce sont les quartiers des Chartreux (dont les Chartreux et Bréviandes avant 2008) et les secteurs de Marot Blanqui qui sont conservés.

Mode(s) de classement adopté(s)

Les fiches familiales récapitulatives d'actions et les dossiers familiaux sont classés par ordre alphabétique, puis par date d'ouverture du dossier.

Les dates extrêmes retenues correspondent aux dates d'interventions des services sociaux.

Accroissements et entrées possibles

Les circonscriptions médico-sociales versent régulièrement les fiches familiales récapitulatives d'actions ainsi que les dossiers de suivi des familles.

CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du Code du patrimoine (art. L 213-2).

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du Code du Patrimoine).

Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document- de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du Code du Patrimoine.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le Code du patrimoine (art. L 213-2), ces documents, contenant des informations sur des mineurs, sont communicables 100 ans après la date de clôture des dossiers.

Fiches et dossiers de suivi médico-social de familles en difficultés dans la circonscription de la Ville de Troyes.

1714 W 1 - 19 Dossiers de suivi médico-social

1993 - 2016

1714 W 1 - 4 Dossiers familiaux d'interventions médico sociales, échantillonnage : secteur Marots-Blanqui

1993 - 2013

1714 W 1 Dossiers dont le patronyme commence par A à C

1997 - 2012

1714 W 2 Dossiers dont le patronyme commence par D à E.

2001 - 2012

1714 W 3 Dossiers dont le patronyme commence par F à G.

1997 - 2013

1714 W 4 Dossiers dont le patronyme commence par H à K.

2007 - 2012

1714 W 5 Dossiers dont le patronyme commence par L à M..

2006 - 2013

1714 W 6 Dossiers dont le patronyme commence par N à P.

2008 - 2012

1714 W 7 Dossiers dont le patronyme commence par Q à V.

2002 - 2012

1714 W 8 - 18 Dossiers familiaux d'interventions médico sociales, échantillonnage : secteur Chartreux

2005 - 2015

1714 W 8 Dossiers dont le patronyme commence par A

2005 - 2015

1714 W 9 Dossiers dont le patronyme commence par B.

2008 - 2014

1714 W 10 Dossiers dont le patronyme commence par C.

2007 - 2012

1714 W 11 Dossiers dont le patronyme commence par D.

2005 - 2012

1714 W 12 Dossiers dont le patronyme commence par E à G.

2007 - 2012

1714 W 13 Dossiers dont le patronyme commence par H à J.

2006 - 2015

1714 W 14 Dossiers dont le patronyme commence par K à L.

2008 - 2012

1714 W 15 Dossiers dont le patronyme commence par M.

2002 - 2012

1714 W 16 Dossiers dont le patronyme commence par N à P.

2005 - 2012

1714 W 17 Dossiers dont le patronyme commence par R.

2009 - 2012

1714 W 18 Dossiers dont le patronyme commence par S à Z

2007 - 2012

1714 W 19 Fiches de synthèse des suivis, classées par ordre alphabétique, de A à Z

2016 - 2016